

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

ID: 059-215901604-20230413-13042023DELIB02-DE

N°2023 / 28

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s):

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s):

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

OBJET: Liste des emplois permanents Suppression des emplois en surnombre Création d'un emploi d'adjoint d'animation

Plusieurs postes sur la liste des emplois permanents ne sont pas pourvus. D'une part, - informe que la présente délibération certains postes avaient été créés spécifiquement en vue d'opérations de recrutement, qui finalement n'ont pas abouti et d'autre part, certains sont devenus vacants à la suite de procédures d'avancement de grade ou de départs en retraite d'agents, qui n'ont pas été

La liste est la suivante :

remplacés.

- 1 poste de rédacteur et 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe pour le recrutement d'un responsable ressources humaines (procédure non aboutie)
- 2 postes d'attaché qui sont vacants à la suite d'avancement dans le grade d'attaché principal
- 2 postes de gardien brigadier (agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade)
- 3 postes dans la filière artistique (fermeture de l'école de musique)
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe (départ en retraite)
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe (départ en retraite)

Sachant que le Comité Social Territorial, obligatoirement consulté pour ces procédures de suppression, a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le sujet lors de sa réunion du 20 mars 2023, il est proposé au conseil municipal de supprimer ces postes en surnombre, d'autant plus que présents sur la liste des emplois, ils doivent être budgétisés chaque année et représentent une charge qui n'est pas le reflet de la réalité.

.../...

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 27

Présents: 23

Absents excusés: 4

Procurations: 04

Absents: 0

Nombre de suffrages

exprimés: 27 Pour: 27 Contre: 00 Abstentions: 00

Date de convocation

06 avril 2023

- certifie sous sa responsabilité le

caractère exécutoire de cet acte,

peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, réception par le représentant de l'Etat

et sa publication.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :

Affichage le :

18 AVR 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 059-215901604-20230413-13042023DELIB02-DE

Par ailleurs, pour les besoins de remaniement du service jeunesse, à la suite de la démission de la directrice en février, il y a lieu de créer un poste d'adjoint d'animation pour nommer par la voie de l'intégration directe, un agent technique, qui possède le CAP petite enfance, ainsi que la première partie du BAFD, et qui avait accepté d'assumer la fonction de direction dans l'urgence. Cet agent bénéficiera d'une formation en vue d'obtenir le BPJEPS. Le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 20 mars 2023 a rendu un avis favorable unanime.

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil Municipal décide :

- · De créer un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet ;
- De supprimer les emplois non pourvus, décrits ci-dessus ;
- Et de valider la nouvelle liste des emplois permanents.

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

OE C.

Pour extrait certifié conforme. Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023 Le Maire,

Philippe GOLINVAL